REPUBLIQUE FRANÇAISE

NOUVELLE CALEDONIE

CONSEIL COUTUMIER DE L'AIRE
HOOT MA WHAAP

BP 45 - 98 833 VOH
TEL : 47 53 26 - FAX : 47 51 01
MAIL: contact@hoot-ma-whaap.nc
N° CS2295- - 03 -2024-HMW

VOH, le 11 mars 2024

Objet : Avis relatif à une modification du code de l'environnement provincial, visant à interdire la pêche du dugong.

Monsieur,

Pour faire suite à votre courrier en date du 29/01/2024, dans lequel vous sollicitez l'avis de l'aire Hoot Ma Whaap sur la modification du code de l'environnement de la province Nord portant renforcement de la protection du dugong en province Nord.

Notamment face à la diminution alarmante de la population calédonienne de dugong et compte tenu de sa faible diversité génétique, ce qui « entrainerait une diminution de la résilience des animaux ».

Après en avoir débattu le 29/02/2024, j'ai l'honneur de vous faire savoir, l'avis favorable du bureau de l'aire Hoot Ma Whaap, relatif à une modification du code de l'environnement provincial, visant à interdire la pêche du dugong, notamment la délivrance de dérogations. Afin de protéger cet animal emblématique et d'importance culturelle pour le peuple Kanak.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CONSEIL COUTUMIER DE L'AIRE HOOT MA WHAAP
NOUVELLE-CALÉDONIE

Le Président
CONSEIL COUTUMIER DE L'AIRE HOOT MA WHAAP Albert WAHOULO

Destinataire(s) :

M. RIVATON Adrien
Directeur
Direction du Développement Economique et de l'Environnement
BP41 – 98 860 KONE

Copie(s) :

Messieurs les Présidents des Aires
XARACUU
AJIE ARO
PAICI CAMUKI